

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Opération Zéphyr 2<sup>ème</sup> tranche**

**Délibération N°PLV 23-12-84**

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 01<sup>er</sup> décembre 2023. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

**24 élus étaient présents :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle à partir de 18h15	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
M. BOUDHOU Dimitri à partir de 18h15	Mme DERBY épouse VALA Franciane à partir de 18h12	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise
M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	M. ARTHEIN Victor à partir de 18h18 Accusé de réception en préfecture 971-219711223-20231208-23-12-84-DE Date de télétransmission : 07/01/2024	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel à partir de 18h10	Mme MAYER Alina à partir de 18h23 Date de réception préfecture : 07/01/2024	M. MARIE-CLAIRE Jacques

**5 élus étaient absents :**

Mme ROQUES Yvelise	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
Mme MALBOROUGT Reinette	Mme INAMO Tania	

**3 élus étaient représentés :**

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme PERIANAYAGON Annie-Claude représentée par Mme MAYEKO Gina
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard

**M. CERCI Bernard donne lecture de l'exposé et explique que :**

Par délibération n° PLV 23-03-11 en date du 31 mars 2023, le Conseil Municipal a procédé à l'actualisation de la délibération des lots de la 2<sup>ème</sup> tranche de zéphyr. Une erreur matérielle s'est glissée dans la colonne n°10 du tableau récapitulatif (cession au profit de Monsieur TEL Narcisse), il convient d'enregistrer la parcelle AM 178 au lieu de la AM 176.

Le Conseil Municipal est sollicité pour la modification de la ligne 10 du tableau général de la 2<sup>ème</sup> tranche de zéphyr : cession au profit de Monsieur TEL Narcisse de la parcelle AM 178 en lieu et place de la AM 176.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu la délibération n° PLV 23-03-11 en date du 31 mars 2023, portant actualisation de la délibération n° PLV 18-06-26 du 06 juin 2018 relative au lotissement de Zéphyr ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :**

**Article unique :** le tableau de l'opération Zéphyr 2<sup>ème</sup> tranche est rectifié comme suit :

N°	Acquéreur	N° Lot	Contenance		Prix au m <sup>2</sup> €	Montant H.T	Acompte versé €	Montant définitif €	Observations
	Nom Prénom		Réf.	(m <sup>2</sup> )					
10	TEL Anthony Narcisse	30	AM 178	493	18	8 874,00	600,00	8 274,00	Référence corrigée

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 08 décembre 2023

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
971-219711223-20231208-23-12-84-DE  
Date de télétransmission : 07/01/2024  
Date de réception préfecture : 07/01/2024

*Jean-Marie HUBERT*

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.